



**Service de  
l'environnement et de  
l'énergie (SEVEN)**

Ch. des Boveresses 155  
1066 Epalinges

Monsieur  
Marc Diserens  
Service de la santé publique  
Rue Cité-Devant 11  
1014 Lausanne

Réf. : Pollution de l'air/HR/sr,cs

Epalinges, le 22 juin 2024

## **Pollution de l'air - Hôpital Riviera-Chablais**

---

Monsieur le Chef de service, cher collègue,

Par la présente, je donne suite à vos courriers du 8 mai et 28 juin 2006 concernant la pollution de l'air à proximité du site de la Grange des Tilles à Rennaz, site retenu dans le cadre des travaux préparatoires pour la réalisation du futur centre hospitalier Riviera-Chablais.

### *Immissions de polluants atmosphériques dans le Chablais*

Le bilan suivant peut être dressé quant à la qualité de l'air dans le Chablais, et plus particulièrement pour quelques polluants atmosphériques majeurs.

#### **Oxydes d'azote**

Dans le Chablais, les valeurs limites fixées par la législation (Ordonnance fédérale pour la protection de l'air, OPair) pour les concentrations de dioxyde d'azote sont respectées, à l'exception des zones les plus proches des grands axes routiers. L'axe de trafic motorisé majeur que constitue l'A9 (env. 40'000 véh./j) contribue ainsi aux valeurs proches de la limite OPair de 30 µg/m<sup>3</sup> mesurées dans la zone industrielle de Villeneuve, par exemple.

#### **Ozone**

En ce qui concerne l'ozone, de nombreux dépassements des valeurs limites fixées par l'OPair sont enregistrés dans le Chablais. Cette région n'est cependant pas la seule à connaître cette problématique du smog estival, puisque des valeurs d'immissions excessives sont observées sur tout le territoire cantonal. Ce phénomène dépasse d'ailleurs largement les frontières cantonales et constitue un problème à l'échelle européenne. En ce sens, le site de la Grange des Tilles ne se distingue pas quant à ce polluant atmosphérique.

#### **Poussières fines (PM-10)**

Le SEVEN ne dispose pas de mesures d'immissions des poussières fines (PM-10) dans le Chablais. Sur la base des données du réseau valaisan de mesures des immissions (réseau RESIVAL), on constate que la valeur limite pour la concentration moyenne annuelle fixée par l'OPair à 20 µg/m<sup>3</sup> pour ce polluant atmosphérique est dépassée dans l'ensemble de la plaine du Rhône. A la station de Massongex, des concentrations oscillant entre 26 et 28 µg/m<sup>3</sup> ont été enregistrées ces trois dernières années.

Pour comparaison, des concentrations annuelles moyennes de 28  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  et 25  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  ont été observées en 2003 à Morges et à Payerne, respectivement, alors que Lausanne affichait une valeur de 31  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  au centre-ville.

La pollution liée aux poussières fines étant relativement homogène, les concentrations moyennes de poussières fines sur le site de la Grange des Tilles ne diffèrent pas significativement de ces valeurs.

### **Composés organiques volatils**

Dans le cadre d'une campagne de mesures destinée à mettre en évidence des concentrations excessives de composés organiques volatils à proximité de la Raffinerie de Collombey et des dépôts d'hydrocarbures qui lui sont liés, le SEVEN a pu établir un lien entre la proximité de l'un de ces sites industriels et des concentrations en composés aromatiques plus élevées.

Avec des concentrations moyennes de 4.0 et 5.2  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  pour le benzène (alors que l'Union Européenne fixe une valeur limite de 5  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ), les sites à proximité des dépôts d'hydrocarbures présentent des concentrations significativement supérieures à celles des autres sites. Ces valeurs se rapprochent toutefois de celles enregistrées dans un milieu urbain dense, comme au centre-ville de Lausanne.

Dès que l'on s'éloigne de ces sites industriels, les concentrations en benzène baissent drastiquement. Ainsi, des concentrations variant entre 1 et 2  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  ont été mesurées sur tous les sites habités (Aigle, Ollon et St-Triphon). On peut ainsi estimer que le site de la Grange des Tilles n'est pas affecté par les émissions des installations de remplissage de la raffinerie de Collombey.

### *Emissions des carrières d'Arvel et de l'usine de compostage de Villeneuve*

L'analyse suivante peut être faite sur les émissions de ces activités industrielles dans le périmètre considéré.

#### **Carrières d'Arvel**

Les activités menées dans les carrières d'Arvel, ainsi que celles de Planche Boetri constituent des sources potentielles de poussières significatives, en particulier lors des opérations de minage et de dévalage. Actuellement, la carrière d'Arvel n'est plus exploitée, dans l'attente d'une décision du Tribunal fédéral, qui devrait se prononcer d'ici cet automne sur un projet d'exploitation pour les trente prochaines années. Dès l'obtention du permis de construire, Arvel sera remise en exploitation durant environ 3 ans dans son état actuel. Durant ces 3 ans, les exploitants vont forer une galerie verticale sur toute la hauteur de la carrière. Par la suite les dévalages se feront par cette galerie et vont contribuer à assainir grandement les émissions de poussières lors de ces opérations.

#### **Entreprise de compostage de Villeneuve (Compost SA)**

L'entreprise de compostage de Villeneuve fait l'objet de nombreuses plaintes liées aux odeurs jugées excessives par de nombreux habitants de la région. Malgré de récents assainissements de cette installation, ordonnés par le SEVEN, les gênes olfactives dans le périmètre reste un problème récurrent.

Afin de déterminer objectivement si les odeurs liées aux activités de compostage sont effectivement excessives, une campagne de relevés olfactifs, qui s'étend sur douze semaines, est actuellement en cours. Le site de la Grange des Tilles fait partie du périmètre couvert par cette campagne.

Si cette enquête devait mettre en évidence des immissions excessives, un assainissement de l'installation devra être ordonné dans les délais légaux de l'OPair. Toutefois, même si les émissions devaient être considérées comme non excessives, car occasionnelles, il y aura tout de même certains jours où l'odeur dans la région peut être fort désagréable, semblable à des épandages de purin de porc.

Ce sont les odeurs qui sont la problématique majeure liée à cette installation. En effet, même si le SEVEN ne dispose que de compétences limitées en infectiologie, nous relevons que les organismes pathogènes qui pourraient provenir des activités de compostage ne s'avèrent pas être de nature à créer un risque biologique important. Ces organismes présentent une pathogénicité marginale par rapport à celle des organismes responsables des infections nosocomiales que l'on rencontre en milieu hospitalier.

### **Autres installations polluantes**

A la hauteur de Rennaz, le flanc nord de la Plaine du Rhône est une zone industrielle où se sont développées de nombreuses entreprises à émissions de polluants atmosphériques significatives: parmi celles-ci, on peut citer un poste d'enrobage bitumineux, des fumoirs de boucherie, etc.

### *Conclusions*

En conclusion on peut relever que le site de la Grange des Tilles ne se distingue pas par une qualité de l'air moindre que celle observée à l'emplacement d'autres centres hospitaliers urbains. Cette région du Chablais reste cependant une zone où se concentrent de nombreuses installations industrielles dont les émissions ne sont pas négligeables. Ces dernières, dans l'état actuel de leur exploitation, peuvent ainsi conduire occasionnellement à de réelles gênes olfactives dans le périmètre.

En ce qui concerne la protection de l'air en général, le SEVEN relève que le site de la Grange des Tilles ne jouit pas d'une desserte en transports publics propre à atteindre les objectifs de transfert modal que vise le plan directeur cantonal en l'état de l'avancement des travaux. Ce site, qui favorise nettement les transports individuels motorisés aux dépens de la mobilité douce et des transports publics, conduit à des prestations kilométriques élevées et par conséquent à des émissions de polluants atmosphériques liées au trafic motorisé qui contribuent à ralentir l'assainissement de l'air dans cette région. En ce sens, l'élaboration d'un concept d'accessibilité multimodal, soutenu par un plan de mobilité, s'avère être un élément important pour assurer la conformité du projet par rapport aux exigences environnementales.

En espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de service, cher collègue, mes salutations distinguées.

Dr Henri Rollier  
Chef de service